

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 20 mai 2021

Date de la convocation
14.05.2021

Date d'affichage
14.05.2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie,
M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA
Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne, Mme LENOIR-DENARIE Karine

Excusé :

M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M CLERENTIN Raphaël

A été nommé secrétaire de séance : M BOUVET Jérémie



Délibération n° 2021.53

Objet de la délibération

**CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 74 POUR LES
GLISSIERES DE SECURITE, RD4 AU « CATON »**

Suite à la transmission du dossier relatif au remplacement des glissières de sécurité de la RD 4 au lieu-dit « Caton » sur un linéaire de 150 m, il convient de définir les modalités techniques et administratives de cette opération avec le Département de la Haute-Savoie.

Le projet de convention à intervenir comprend notamment les dispositions suivantes :

- La Commune de Morillon assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération.
- La répartition financière du montant des travaux est prévue comme suit :
 - o Dépose barrières, main-courante : 100 % du montant TTC à la charge de la Commune,
 - o Pose glissières de sécurité avec support platine : 100 % du montant HT à la charge du Département + TVA à la charge de la Commune.
- Coût prévisionnel de l'opération s'élève à 27 528,00 € TTC dont :
 - o 12 375,00 € à la charge du Département,
 - o 15 153,00 € à la charge de la Commune.
- L'entretien ultérieur des aménagements sera à la charge de la Commune.
- La Commune s'engage à valoriser le soutien du Département lors de l'évocation de cette opération.

Ce projet de convention prendra effet à la date de signature du dernier signataire.

Au regard de ce qui vient d'être exposé,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

[

- **APPROUVE** le projet de convention entre la Commune de Morillon et le Département de la Haute-Savoie pour l'entretien et le financement des glissières de sécurité de la RD4 au lieu-dit « Caton » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération

VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ



Le Maire

Simon BEERENS-BETEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le : 07/10/2021

Transmise en Sous-Préfecture le :